Trente-quatrième année, N° 256. Le numéro 10 centimes Mercredi 3 novembre 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	20 »	»
Mortuaires	16 »	»

Le fléau de la presse

—o—

Le puissant analyste français qu'était M. Emile Faguet qui, durant sa vie, a écrit, un peu sur tous les sujets, de quoi remplir toute une bibliothèque, avait consacré une étude aux procès qui menacent de façon perpétuelle les journaux.

On ne pourrait être plus pratique et plus persuasif.

Malheureusement — travers de la nature humaine ou conséquence de la faute d'Adam — on est généralement porté à suivre les mauvais conseils de préférence aux bons.

Il y a, même dans notre petite république helvétique, des milliers de procès civils et pénaux en cours. S'ils n'ont pas un intérêt public ou un caractère qui crée le précédent, personne ne s'en occupe. Nous nous heurterions, du reste, au fameux mur de la vie privée.

Mais la curiosité qui s'attache aux choses et aux gens en vue donne un piquant spécial aux procès dont les journalistes sont les héros ou font les frais.

Nous ne saurions trop mettre en garde nos confrères contre des pièges qui leur sont constamment tendus.

Aux débuts de notre carrière dans le journalisme, que d'individus, sincères ou non, ont abusé de notre inexpérience et de notre bonne foi !

C'étaient des correspondances tendancieuses où, la plupart du temps, se cachait, sous les fleurs, le poignard qui porte un coup mortel à l'honneur du citoyen.

Il est, de par le monde, des gens qui se croient tout permis quand il s'agit d'abattre un homme avec lequel ils ont eu des histoires politiques locales ou, ce qui est plus audacieux encore, des conflits d'intérêt personnel ou de rivalités d'influence.

C'étaient des articles plus sérieux, en apparence sinon dans le fond, dans lesquels des adversaires étaient violemment pris à partie. Nous apprenions ensuite que, derrière ce tapage, se trouvaient une place manquée, parfois même une jalousie de femme, plus souvent encore un insuccès électoral.

Quand le dieu de la colère et de la vengeance monte à leur cerveau, il est des individus qui peuvent se griser, non avec de l'alcool, mais avec la passion de la « copie » à adresser aux journaux.

Tout leur être se concentre dans l'article à écrire. Tout se passe dans la tête et probablement rien dans le cœur.

Les fausses informations constituent également un des grands obstacles de la carrière du journalisme.

On ne saura jamais le nombre des détraqués qui se figurent avoir la clef d'un fait, d'une vérité. A les lire, ils ont vu, touché et mis leurs doigts dans la plaie.

Il y a une trentaine d'années, nous avions reçu une correspondance, accompagnée de documents qui paraissaient concluants, sur la constitution d'une Loge maçonnique dans une ville du Bas-Valais et à laquelle était soi-disant affiliée une société politique de Jeunes Radicaux en formation.

Doutant, nous allâmes aux renseignements. Tout était inexact et faux.

Nous renvoyâmes, cela va de soi, la correspondance à son auteur, en l'accompagnant de nos réflexions personnelles et de notre mise en garde.

A quoi, il répondit :

— Auriez-vous vous-même des attaches avec les Loges ? D'autres journaux publieront mon article.

Or, nous attendons aujourd'hui encore la publication de cette nouvelle qui devait être sensationnelle et qui aurait tout simplement sombré dans le ridicule.

Chose curieuse : l'homme, alors au début de sa brillante carrière politique et que l'on accusait d'être à la tête de cette Loge naissante, est un des magistrats de l'Opposition les plus en vue. Il serait joliment étonné de l'histoire dont il faillit être la victime momentanée.

C'est en parcourant, mardi matin, une dépêche de l'*Agence télégraphique suisse* que ces souvenirs nous sont revenus et que nous avons trempé notre plume dans une encre on ne peut plus professionnelle, croyant rendre service à nos confrères dont aucun ne nous est indifférent.

La dépêche est ainsi libellée :

« Le « Journal et Feuille d'Avis du Valais » avait publié une nouvelle selon laquelle les francs-maçons américains auraient envoyé 50,000 dollars en Suisse pour appuyer la lutte contre l'initiative tendant à l'interdiction de la franc-maçonnerie. La loge maçonnique suisse Alpina annonce qu'elle a porté plainte pénale contre cette communication qu'elle qualifie de diffamation. »

Nous ne voulons pas préjuger d'un procès ni mettre le moins du monde en doute l'honnêteté de l'informateur du « Journal et Feuille d'Avis ».

Mais nous ne serions certainement pas entré dans ces coulisses sans avoir les mains pleines de preuves irréfutables, car, une fois les pots cassés, on ne trouve plus le briseur pour payer les dégâts et les raccommoder.

Ch. Saint-Maurice.

L'Eglise et la science

—o—

La Bibliothèque Vaticane s'enrichit d'une nouvelle collection de manuscrits orientaux

—o—

(De notre correspondant particulier)

Rome, le 30 octobre.

La Bibliothèque Vaticane, qui, avec ses soixante mille manuscrits, est un des plus importants dépôts de trésors historiques et littéraires du monde, vient de s'enrichir d'une nouvelle collection de manuscrits orientaux.

Elle était depuis longtemps riche en manuscrits d'Orient et les premiers avaient été offerts au Pape avant que la Vaticane fût officiellement fondée par le Pape humaniste Nicolas V. En 1440, une délégation de chrétiens d'Egypte s'étant rendue à Florence pour participer au concile qui devait sanctionner l'union des églises dissidentes d'Orient avec Rome, elle offrit en hommage au pape Eugène V une quarantaine de mnuscrits coptes et arabes qui se trouvent maintenant à la Bibliothèque Vaticane. Ils y furent rejoints ensuite par beaucoup d'autres, car les pontifes romains s'intéressèrent toujours aux études orientales, plusieurs d'entre eux firent d'importantes acquisitions de manuscrits se rapportant à l'histoire de l'Orient chrétien et d'autres se virent offrir aussi nombre de ces manuscrits.

Le pontificat de Pie XI, marqué par de si grands développements de la bibliothèque dont il avait eu personnellement la garde, a vu aussi s'enrichir beaucoup la partie orientale des collections de la Vaticane.

Mgr Ratti s'était d'ailleurs intéressé personnellement dès sa jeunesse à l'étude des langues orientales. Il s'y était initié sous la conduite du grand orientaliste italien Mgr Antoine Ceriani à qui il devait succéder dans l'enseignement de la langue hébraïque au Grand Séminaire de Milan avant de le remplacer comme préfet de la Bibliothèque Ambrosienne.

Devenu pape, Pie XI se préoccupa d'accroître les collections de manuscrits orientaux de la Bibliothèque Vaticane et il envoya, pour cela, en Orient, Mgr Tisserant, alors « scrittore » de la bibliothèque, aujourd'hui cardinal et secrétaire de la Sacrée Congrégation Orientale, avec mission de rechercher et d'acheter les manuscrits dignes d'intérêt. La moisson fut abondante et il s'y joignit encore de nombreux hommages.

Non content d'accroître ainsi les trésors orientaux de la Vaticane, Pie XI s'attacha aussi à les mettre à la disposition des travailleurs en faisant activer la publication des catalogues critiques où les manuscrits sont décrits et systématiquement étudiés par de savants spécialistes : le cardinal Tisserant, Mgr Grébaut, le professeur Cassuto, M. Levi della Vida, Mgr Hebbelynck et le chanoine Van Lantschoot.

Et voici que l'« Osservatore Romano » nous annonce un nouvel et précieux enrichissement des collections orientales de la Vaticane. Le cardinal Tappouni, patriarche d'Antioche des Syriens, qui lors de son élévation à la pourpre, avait déjà offert au Souverain Pontife plusieurs manuscrits syriaques, vient de lui faire hommage, lors d'une récente visite à Castel Gandolfo, d'une importante collection de manuscrits venant de diverses parties de l'Orient.

Parmi ces manuscrits, vingt-deux d'origine et de contenu chrétiens sont syriaques ou arabes, les autres de provenance islamique sont surtout arabes, quatre turcs et trois persans.

La littérature orientale chrétienne y est surtout représentée par des œuvres liturgiques dont quelques-unes sont remarquables par leur antiquité et peuvent fournir peut-être des renseignements nouveaux sur le rituel vénérable et compliqué de l'Eglise syrienne et sur sa riche et poétique hymnographie. On y trouve aussi des ouvrages d'exégèse, de théologie, des homélies ; un petit manuscrit traitant d'astrologie et de cosmographie offre un intérêt particulier.

La partie islamique des nouveaux manuscrits est moins intéressante, étant donnée la richesse des grandes bibliothèques d'Europe, d'Amérique et d'Orient à cet égard. Cependant les manuscrits du Vatican permettront des rapprochements et des comparaisons qui ne seront pas sans profit.

On peut noter aussi, pour ce qu'elle révèle de la diffusion de la culture européenne en Orient, une traduction arabe d'un commentaire italien d'un traité médical de Dioscoride par le naturaliste du XVIme siècle Pierandrea Mattioli. Cette traduction, qui était demeurée ignorée jusqu'ici, est autographe et elle a été faite au XVIIIme siècle par un maronite d'Alep, ancien élève du Collège des Maronites de Rome.

L'« Osservatore Romano » remarque que la venue de tous ces manuscrits à la Bibliothèque Vaticane les sauve du danger de dispersion et de destruction. « La Vaticane, dit-il, a été de-

10 joueurs suisses ont failli battre 11 Italiens

—o—

Il était un temps où de mes amis me disaient qu'ils ne comprenaient pas que l'on puisse aller de St-Maurice à Genève pour voir 22 hommes taper dans un ballon ou se casser les jambes. J'aurais voulu que ceux-là soient hier à Genève -- ils auraient compris qu'il ne s'agit pas seulement d'une partie de ballon rond, mais aussi de voir l'enthousiasme d'une foule de 28,000 personnes, ses réactions vibrantes — en un mot assister à la « vie » complète d'un match, c'est-à-dire sur le terrain et autour de ce dernier.

Une phase de ce match qui se déroula en présence d'une foule considérable. (Notre gardien de buts Bizzozzero assisté de Minelli (droite) et de Lehmann (gauche), repousse brillamment une attaque des Italiens Piola et Meazza.

Quelle frénésie ! et aussi quelle politesse ; l'entrée des Italiens est chaleureusement applaudie, mais qu'est-ce à côté de la clameur qui accueille les nôtres ?

Bientôt Lewington ouvre les hostilités, l'Italie attaque d'abord, mais la Suisse, brillante, reprend rapidement le dessus et la première mi-temps verra une supériorité quasi constante de l'Helvétie.

Et pourtant ce sont les Transalpins qui marquent en premier par le fameux Piola; deux minutes plus tard un Italien touche la balle de la main dans le rectangle fatidique ; le pénalty qui en résulte est magnifiquement transformé par Wallachek, sous les acclamations que l'on devine et qui sont à peine calmées lorsque Wagner, d'un shoot magnifique, donne l'avantage aux nôtres ; c'est alors du délire.

On en est donc à 2 à 1 au repos, mais à la 18e minute, Bickel, blessé, avait dû quitter le terrain et l'on se demande avec angoisse de quelle façon notre pauvre équipe de dix hommes va tenir tête à la fameuse « squadra » italienne.

Eh bien ! loin de s'exténuer, ce sont nos joueurs qui vont fatiguer les Italiens et ce n'est que miracle que ceux-ci parviennent, 5 minutes avant la fin, à l'égalisation, les Suisses n'ayant pas su — c'est mon point de vue — fermer le jeu alors qu'il l'aurait fallu.

Notons encore pour mémoire qu'un but avait couronné les efforts suisses, mais que M. Lewington, hors du champ de visibilité, n'a pu l'accorder ; le match de dimanche constitue donc une victoire morale de nos couleurs et — ainsi que je l'écrivais vendredi, la Suisse reprend, dans le football international, la place à laquelle elle a droit.

Notre « onze » n'est à nouveau pas loin de valoir celui qui nous a si brillamment représentés à Paris en 1924 et je suis certain que le temps a passé où les grandes nations nous envoyaient des mixtures, nous jugeant à l'équinoxe de leurs joueurs.

Rapide analyse de nos hommes : Bizzozzero merveilleux, Minelli, un des plus forts arrières du continent et le meilleur homme sur le terrain, Lehmann excellent, les demis tous très bons, encore que l'on puisse reprocher l'un des buts à Lœrtscher ; Wallachek travailleur infatigable ; on se demande pourquoi Amado figurait pour la première fois dans l'équipe suisse, il fut superbe ; Monnard a également été à la hauteur de la situation et de Bickel, je dirai simplement que s'il avait été là, les Italiens étaient incontestablement battus.

Il faut reconnaître cependant leur merveilleuse manière de jouer ; précision dans les passes, précision sur la balle, jeu sec, mais sans dureté.

L'arbitrage m'a plu, malgré les cris d'un certain public ; il faut comprendre une fois pour toutes que le football n'est pas un jeu de petites filles et qu'il est normal que l'un ou l'autre des joueurs tombe parfois.

J'ajouterai avant de terminer, que le match Suisse-Italie du 31 octobre restera gravé dans ma mémoire, car il a été un des plus beaux — si ce n'est le plus beau — auquel il m'ait été donné d'assister.

Un « mea culpa » vis-à-vis de l'A. S. F. A. : les places qui nous avaient été octroyées étaient cette fois-ci excellentes. Merci.

Met.

puis ses origines et elle est aujourd'hui plus que jamais non pas une gardienne défiante et sourcilleuse, mais une administratrice généreuse et libérale d'un incomparable patrimoine de culture que, par la volonté du Souverain Pontife, et, avec l'aide empressée des autorités bibliothécaires, elle ouvre volontiers à tout travailleur professant le culte pur et désintéressé de la vérité scientifique. »

Guardia.

Les Evénements

M. Eden situe enfin l'aide et les responsabilités dans le conflit espagnol - Est-ce la fin ?

—o—

Tous yeux et toutes oreilles sont aujourd'hui tournés du côté du grand discours que M. Eden vient de prononcer à la Chambre anglaise des Communes.

Pour une fois, nous avons, enfin, un discours clair et net qui remet bien des choses au point, dénonce des sophismes et réfute des mensonges.

Un journal comme le « Nouvelliste » ne saurait songer à reproduire intégralement ce discours. Aucun journal suisse, du reste, ne le fait, bien que la reproduction apparaisse intéressante.

Relevons-en les passages principaux. Ceci à l'adresse de l'Italie :

« Au cours de ces derniers jours, un pays qui, à la suite de la grande guerre, a obtenu des gains territoriaux très considérables en Europe et certaines concessions territoriales en Afrique, celles-ci de la part de nations qui furent ses alliées pendant ce conflit, s'est maintenant proclamé le champion des revendications germaniques tendant à la rétrocession des anciennes colonies du Reich. Je ne désire rien ajouter de plus à ce sujet, mais je tiens toutefois à déclarer clairement que nous n'admettons aucunement qu'un gouvernement quelconque nous demande de faire une contribution, alors que lui-même n'est pas disposé à en faire.»

Passant aux événements d'Espagne, M. Eden a souligné les arrivages énormes constatés dans les ports gouvernementaux.

C'est ainsi que de janvier à septembre 1937, la Russie a envoyé par la voie maritime en Espagne des quantités de marchandises et de matériel dix fois supérieures à celles enregistrées durant la même période de 1936. Au point de vue de la valeur, l'augmentation est de 450.

M. Eden déclare que, s'il n'y avait pas eu d'intervention étrangère dans cette guerre, ou la guerre serait terminée depuis longtemps, ou les droits des belligérants auraient été accordés.

— Or, poursuit le ministre, l'octroi de ces droits aurait, dans les conditions présentes, immensément favorisé le parti le plus fort sur mer, donc le parti insurgé. Ce qui est arrivé, c'est que la non-intervention tenta de créer une nouvelle forme de neutralité et que, de résultat en résultat, il est arrivé que la puissance la plus forte sur mer a été désavantagée.

M. Eden estime qu'ainsi les nationalistes paient très cher sur mer le prix de l'assistance qu'ils peuvent recevoir sur terre de nationaux étrangers. Le ministre ajoute que l'on sera étonné, quand les détails seront publiés au sujet des munitions fournies aux deux partis espagnols.

Voici la conclusion de ce discours :

« La vérité, dit M. Eden, est que le monde ne juge pas le conflit espagnol comme le fait l'opposition travailliste. Nombreuses sont les nations, au sein même de la S. d. N., qui souhaitent la victoire du général Franco. Il en est d'autres pour qui la propagande communiste doit être, plus que n'importe quel autre élément, tenue pour responsable de la situation qui règne actuellement en Espagne. Cette croyance est particulièrement forte parmi le Etats sud-américains qui ont des liens de sang avec le peuple espagnol. Je ne dis pas que telle est ou n'est pas mon opinion. Ce que la Chambre doit comprendre, c'est que la S. d. N. et le monde sont profondément divisés sur cette question ».

Est-ce la fin ?

Les informations qu'on possède à Paris indiquent du reste qu'à Barcelone, les dirigeants n'ignorent pas que leur cause est en fait perdue. Leur principale préoccupation paraît être de plus en plus de préparer pour le moment venu leur évasion, particulièrement en faisant passer à l'étranger des sommes d'argent. Il semble certain dans tous les cas que la guerre civile d'Espagne soit entrée dans sa phase finale, qui cependant peut durer un certain temps.

Nouvelles étrangères

La crise belge

—o—

La crise belge se prolonge.

M. de Man a rendu son tablier devant l'opposition du parti libéral-radical.

Appelé par le roi, M. van Overbergh, chef de la Droite du Sénat, a refusé de constituer le ministère pour raison de santé.

C'est aujourd'hui M. Pierlot, conservateur, ministre de l'agriculture dans le Cabinet van Zeeland, qui tient la corde.

Réussira-t-il ? Les négociations avec les autres partis paraissent laborieuses. Les fêtes de la Toussaint ont, d'autre part, quelque peu entravé les démarches. Attendons.

—o—

Les inondations

—o—

A la suite des pluies torrentielles de graves inondations ont dévasté une partie de la Palestine. Le village de Wadi Hapir a été emporté par les eaux. Neuf bergers ont été noyés. En outre, 5 villageois ont disparu.

— A la suite d'un très violent orage qui s'est abattu cette nuit, plusieurs inondations se sont produites dans la région de Nîmes. La route de Boucoiran à Nozières est coupée. A Alès, les prairies sont inondées et les quartiers d'Anduze sont recouverts d'eau.

— Un violent orage s'est abattu lundi sur la vallée de Bormida, qui unit le Piémont à la Riviera ligurienne. Des éboulements se sont produits et le trafic ferroviaire et routier a été interrompu. A Montenotte, une digue s'est rompue et de vastes étendues de terres ont été inondées. Les grands établissements Montecatini sont submergés. L'eau atteint un mètre de hauteur. Deux ponts ont été détruits. Un éboulement a interrompu le trafic sur la ligne Savona-Acqui. A Cengio, une maison s'est écroulée et un pont a été emporté. Les communications téléphoniques et télégraphiques sont coupées.

—o—

Un incendie détruit quatre entrepôts

—o—

Un énorme incendie a détruit 4 entrepôts dans le port de Rotterdam, (Hollande). De grandes quantités de tabac, de stéarine et de café sont perdues. Le feu sévit toujours. On a pu éviter qu'il ne se communique aux entrepôts contigus. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions de florins. Il faudra un certain temps avant que le feu ne soit complètement éteint.

Dans ces vastes magasins mesurant 100 mètres sur 40 sont entreposées d'énormes quantités de café, de tabac, de stéarine et de capoc. Le danger est grand car ces entrepôts se trouvent à deux pas des installations de la « Hamburg-Amerika Linie ». Les pompiers de Rotterdam et ceux de cette compagnie de navigation sont sur place, disposant de 70 lances. Le grand paquebot « Stadendam », qui avait été amarré le long des entrepôts en flammes a pu être déplacé.

La locomotive du Bruxelles-Calais déraille

—o—

Au moment où le rapide Bruxelles-Calais, qui doit arriver dans cette dernière ville à 11 h. 50, quittait la gare des Fontinettes, qui se trouve à 3 kilomètres de Calais, la locomotive et le tender se renversèrent pour une cause non encore déterminée, sur la voie, ainsi que le premier wagon de voyageurs, obstruant toutes les lignes.

Le mécanicien et le chauffeur, pris sous la locomotive, sont morts.

Selon les premiers résultats de l'enquête, le déraillement serait dû à l'échauffement d'une boîte à rouleaux au boggie avant. La locomotive s'est complètement retournée. Le mécanicien et le chauffeur sont morts à demi-carbonisés sous le charbon du foyer ; leurs corps n'ont pu être encore dégagés.

Les voyageurs, dont aucun n'a été blessé, ont été acheminés par une rame de secours vers la gare de Calais-Maritime.

—o—

Un portrait de la séance où le monstre de Douai fut condamné à mort

—o—

On sait que la femme Mory, un monstre de belle-mère qui étrangla et pendit sa belle-fille, a été condamnée à mort. Le « Figaro » a donné un compte rendu émotionnant de la séance du tribunal qui prononça le verdict. En voici quelques passages :

« La femme Mory apparaît devant une salle hostile et bondée, à midi et demi. Elle est toute vêtue de deuil. Sa petite figure ratatinée et de médiocre intelligence, petit nez, grande bouche, front bas, semble sculptée au couteau dans un marron. Elle pleure un peu en entrant à l'audience. Le mouchoir fait sur sa toilette noire une vive taché blanche. Vite calmée, elle cause, animée, avec son avocat. Elle se dresse, les mains jointes, pour donner son état civil au président. Elle parle d'une voix pateline, avec des petites larmes vite séchées. A l'appel des témoins, elle envoie des baisers peu émouvants à son fils, qui évite son regard.

On se hâte. Le président n'est pas de ceux qui font un sort particulier aux affaires dites sensationnelles ; il ne flâne pas aux histoires que conterait longuement l'accusée, boutiquière et potinière, sur ses rapports avec ses voisins de Sin-le-Noble.

Un témoignage domine les débats, celui de Louis Mory. Ce jeune officier, dont la mère a tué la femme après l'avoir calomniée, a su tenir son rôle avec dignité. Quelle horrible vie il a menée durant près de deux années ! Il a conté ses efforts de conciliation ; il espérait que le temps arrangerait les choses. Reconnaissant des efforts de ses parents pour faire de lui ce qu'il était, tenu emprisonné par la tendresse de sa mère, il pensait pouvoir protéger sa jeune femme très aimée et son enfant contre les fureurs de celle-ci. Il éclata cependant un jour devant les injures ignobles de sa mère contre sa femme. Il leva même la main sur elle, et l'avocat général, devant la grossièreté du propos lancé contre la jeune mère, ne peut, dit-il, l'en blâmer. Le lieutenant, le soir même, écrivit à sa mère pour s'en excuser.

Aujourd'hui, il quitte la salle sans avoir jeté un coup d'œil sur l'accusée, qui a poussé deux ou trois : « Mon fils ! mon fils ! » restés sans écho, sans effet.

Le médecin aliéniste, le docteur Legrand, a examiné l'accusée.

— C'est une comédienne, dit-il, qui a feint un moment à l'instruction la folie, mais ses crises d'amnésie, ses troubles ne la prenaient que quand j'étais là. Je lui ai fait comprendre que je n'étais pas dupe.

On a entendu, après le médecin, tous les braves gens qui ont suivi l'existence de la jeune Yvette (la femme de Louis Mory) et qui affirment son honorabilité. Enfin, on a fait venir le détective Vallée. C'est un singulier personnage, éleveur et policier. Il donne une référence pour les mauvais renseignements très vagues qu'il a fournis sur la victime, mais le témoin qu'il cite est mort.

— Il ne vous est jamais rien arrivé de désagréable, questionne le président, au cours de vos enquêtes ?

Le policier affirme que non. Mais ce rapport qui lui fait partager la responsabilité de la mort de la jeune Yvette, qu'il traite tantôt de « petite poule pas sérieuse », et tantôt de « fille de joie », soulève en fin de journée l'universelle indignation de la salle.

Nouvelles suisses

L'initiative antimaçonnique

—o—

Le comité central du parti socialiste de Suisse s'est occupé de plusieurs demandes d'initiatives. Il a décidé de recommander aux électeurs le rejet de l'initiative contre la franc-maçonnerie, l'acceptation de l'initiative sur les transports de marchandises et de celle qui concerne les arrêtés fédéraux urgents.

* * *

Réuni à Lausanne sous la présidence de M. Vallotton, conseiller national, le comité central du parti radical-démocratique vaudois, considérant que l'initiative contre la franc-maçonnerie est contraire à la démocratie, de nature à toucher la paix confessionnelle, et porte atteinte à la liberté d'association, recommande son rejet.

—o—

Le nombre des députés réduit

—o—

Les électeurs thurgoviens ont accepté dimanche, par 16,000 oui contre 7828 non la loi réduisant le nombre des députés au Grand Conseil d'un quart environ, dans ce sens qu'il y aurait désormais un député par 350 électeurs, au lieu de 250. En revanche, par 14,584 voix contre 9775, ils ont repoussé la loi portant de 3 à 4 ans la durée des fonctions du Grand Conseil et de toutes les autorités, des fonctionnaires du canton, des districts, des cercles et des communes.

—o—

LES INCENDIES

—o—

Un gros incendie a détruit hier matin, à 4 heures, l'auberge communale de Pont-la-Ville, dans le district de la Gruyère.

Le feu éclata dans un hangar situé en face du café et les flammes se communiquèrent à celui-ci, qui fut entièrement détruit.

Le tenancier, M. Jean Maradan, et sa famille durent quitter leur logis à demi habillés. Une minime partie du mobilier a pu être sauvée. La provision de vins et de liqueurs, par contre, est restée tout entière dans le feu.

L'immeuble était assuré pour 40,000 francs et la taxe immobilière était basée sur 30,000 francs.

* * *

Un violent incendie s'est déclaré dans la nuit de dimanche à lundi à la ferme de Mme Vve Maria Marti, qu'elle exploite à Montfleury, commune de Satigny, Genève, avec ses deux fils Louis et Walther.

C'est à deux heures du matin que l'on s'aperçut du feu.

Peu après 5 heures, tout danger était conjuré. De la belle ferme, sauf la maison d'habitation, il ne restait que des décombres fumants. Des milliers de kilos de foin et de paille ont été détruits, ainsi qu'un important matériel aratoire. On ignore les causes du sinistre. Les dégâts sont évalués à 75,000 francs. Les dépendances, soit deux écuries, deux granges et un fenil ne forment plus qu'un immense brasier.

—o—

Le prix du bétail

M. Adolphe Daenzer, à Château-d'Oex, a vendu à un éleveur de Lucerne une génisse portante pour le prix de fr. 2500.—.

---

79 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

FLEUR

— Lisez alors, pamplemousse trop blette ! explosa-t-il d'une voix de tonnerre, aussi impérieux que s'il se fut trouvé à sa passerelle de commandement. Vous saurez ce que c'est qu'un brevet d'officier quand vous en aurez vu un, sans doute. J'ai eu sous mes ordres des sauvages qui étaient moins abrutis que vous, espèce de cancrelat, et par le Seigneur, mon gaillard, vous ne ferez pas tort, moi vivant, à la fille de John Terry ! Lisez, crabe podagre, limaçon asthmatique !

— Bravo, Bates, encouragea Josiah enthousiasmé par cette avalanche pittoresque d'épithètes rares. Ajoutes-en, je te relayerai.

M. Bean, glacé jusqu'aux os par le regard terrible du loup de mer, déplia le document et ne fit qu'y jeter un coup d'œil.

— Qu'est-ce que cela prouve ? objecta-t-il, irrésolu.

— Cela prouve qui je suis. Vous avez accusé cette dame et ses amis, à l'instant même ; vous insinuez donc que j'ai prêté mon nom à une imposture ?

— Mais... mais... mais... elle se dit Miss... Maraquita Terry ? bêla le notaire éperdu.

— Mais par tous les diables, elle est Miss Maraquita Terry ! tonna le capitaine.

— Monsieur... capitaine... j'ai oublié votre nom, bégaya M. Bean. Mais... Miss Terry m'a prouvé son identité, dans un vieux palais où ces deux hommes m'ont conduit et où ils m'ont abandonné.

— Fleur Delage s'est fait passer pour sa cousine afin de vous rouler, M. Bean, intervint Coulson, radouci. Un tour à sa façon, dans le but de s'emparer de sa fortune. Vous comprenez, maintenant ?

— Je... mais... de toutes ses histoires incroyables... fit le notaire ébranlé.

— Je vous avais prévenu, vous croyez ce qu'il ne faut pas croire, et vous ne voulez pas admettre la vérité admonesta Josiah d'un ton doctrinal. Coulson, vieux frère, il ne faudra jamais plus me blâmer quand j'éprouve le besoin de m'arroser le gosier. Si je n'étais pas sorti ce matin, je n'aurais peut-être pas rencontré le capitaine Bates, et nos cent dollars par jour se seraient envolés sans retour.

— Vous dites que Miss Terry... commença le notaire hésitant, s'adressant à Bates. Vous êtes prêt à déposer sous serment ? Tout ceci me trouble, vous savez.

— Je pense, conclut Coulson que Miss Terry et le capitaine vous donneront toutes les preuves dont vous avez besoin. Notre présence n'est donc plus nécessaire. Quand vous serez entièrement convaincu, il y aura à liquider certain contrat envers mon ami Boileau et moi-même.

M. Bean fit un faible signe d'assentiment, il se sentait entièrement désemparé, devant ces forces conjuguées.

— Sans aucun doute, concéda-t-il, sans aucun doute, bien entendu, quand je serai, comme vous dites, entièrement convaincu.

— Je me charge de ceci, M. Coulson, affirma Maraquita.

— Eh bien ! voilà l'affaire terminée, fit simplement Coulson. Il tendit la main à la jeune fille. Au revoir, Miss Terry et je vous félicite de vous en être tirée aussi rapidement.

— Grâce à vous, ajouta Maraquita. Sans vous, et sans M. Boileau...

— Et sans le capitaine Bates, qui est un de mes vieux amis, corrigea Josiah vivement.

Coulson sourit faiblement quand elle laissa aller sa main, et fit mine de se retirer.

— Mais je vous verrai encore, n'est-ce pas ? interrogea-t-elle, avec une pointe d'anxiété.

— Si vous nous faites savoir la date de votre départ, nous irons vous saluer au bateau, promit Coulson. Au revoir ; tu viens Josiah ?

Il tourna les talons, maussade, sans attendre Josiah qui serra la main de Maraquita et du capitaine. Instinctivement, elle fit deux pas dans sa direction comme pour le suivre, mais ce mouvement la mit en face du notaire.

— Eh bien ! Miss Terry, fit le notaire, penaud de sa déconvenue, nous aurons à faire enregistrer la déclaration sous serment du capitaine Bates...

Elle acquiesça de la tête et s'approcha de la fenêtre : en plein soleil, Coulson s'éloignait au bras de Josiah, ferme et droit, et semblait lui parler de choses sérieuses.

— Qu'en pensez-vous ? insista M. Bean.

— Vous savez mieux que moi ce qu'il y a lieu de faire, répondit-elle, distraitement.

Le tabellion la dévisagea curieusement, s'étonnant de son regard où se lisait tout autre chose que la joie de toucher à la fortune.

* * *

Deux jours plus tard, Josiah se présenta vers le soir au bureau de l'Hôtel Barney et demanda Miss Terry. N'ayant pas eu le temps d'oublier les cinq dollars de pourboire, le commis eurasien obéit à l'instant, et Maraquita descendit presque aussitôt.

(A suivre.)

On inaugure l'observatoire du Sphynx

—o—

L'inauguration de l'Observatoire météorologique érigé au sommet du Sphynx, qui surplombe le Jungfraujoch, lequel se trouve sur territoire valaisan, à l'altitude de 3570 mètres environ, s'est déroulée ce dernier dimanche d'octobre en présence de plus d'une cinquantaine de notabilités, parmi lesquelles MM. Minger et Etter, conseillers fédéraux, le colonel commandant de corps Prisi, le colonel divisionnaire Bandi, les conseillers d'Etat valaisans Anthamatten et Fama, des délégations des universités de Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne et Zurich, de l'Ecole polytechnique fédérale, du Club alpin suisse, de la Société helvétique des sciences naturelles, de la Station centrale de météorologie et de plusieurs organisations scientifiques étrangères.

Au cours de la cérémonie, le premier orateur, Me Edouard Tenger, avocat à Berne, président de la « Sphynx S. A. », souhaita la bienvenue à l'assistance et remercia tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre, en particulier les maîtres d'état et les ouvriers, qui souvent durent travailler au péril de leur vie. Cette œuvre est un monument à la mémoire des promoteurs du chemin de fer de la Jungfrau, MM. Guyer-Zeller et le météorologiste réputé de Quervain.

Le colonel Tenger a remis l'observatoire à la garde de la station scientifique internationale du Jungfraujoch, de la station centrale de météorologie et du chemin de fer de la Jungfrau.

M. le professeur de Muralt, de l'Université de Berne, président de la fondation de la station des recherches scientifiques du Jungfraujoch, prit alors possession des clefs en soulignant, dans son allocution que l'observatoire météorologique ne servira pas seulement la cause de la science suisse, mais aussi celle de la science étrangère.

Vivement applaudi par l'assistance, il affirma que la science ne connaît pas de frontières nationales et remercia enfin Me Tenger de son activité en faveur de la science.

On entendit ensuite M. le professeur Mercanton, directeur de la station centrale de météorologie de Zurich, M. Liechti, directeur du chemin de fer de la Jungfrau, et M. de Kalbermatten, de Sion, porte-parole du Club alpin suisse, qui rappela qu'il y a exactement cent cinquante ans que le Genevois Horace-Bénédict de Saussure créait, au Mont-Blanc, la première station de recherches scientifiques en haute montagne.

La bienvenue fut à nouveau souhaitée aux invités par le colonel Tenger au cours du banquet officiel, qui fut servi à l'hôtel du Jungfraujoch et qui réunissait plus d'une centaine de personnes.

Il a rendu hommage à ceux qui contribuèrent financièrement à la construction de l'observatoire.

M. Ehrensperger, de Zurich, président du conseil d'administration des chemins de fer de la Jungfrau et de la Wengern-Alp, mit particulièrement en lumière les liens qui existent entre le chemin de fer de la Jungfrau, le plus élevé d'Europe, et l'observatoire, situé également à la plus haute altitude.

M. Etter, conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur, apporta le salut des autorités fédérales.

Faisant allusion aux nouvelles sensationnelles parues dans certaine presse étrangère, relativement à la construction d'une puissante fortification dans le massif de la Jungfrau, l'orateur releva qu'il s'agit, en réalité, d'une forteresse de la science. Il remercia en particulier M. Tenger de ses efforts pour la réalisation de cette œuvre.

Des allocutions furent encore prononcées par MM. Fama, au nom du gouvernement valaisan, Guggisberg, porte-parole du Conseil d'Etat bernois, Hess, professeur à Zurich, ancien président de la fondation des recherches scientifiques du Jungfraujoch, Senn, professeur à Bâle, président de la Société helvétique des sciences naturelles, Burgi, professeur, au nom de l'Université de Berne, Durgi, professeur à Bienne, de Muralt, professeur à Berne, enfin par le pasteur Nicolas Bolt.

Le jugement dans l'affaire des Protocoles de Sion

—o—

Le jugement du procès intenté à deux citoyens, pour propagation de la brochure « Les Protocoles des Sages de Sion » a été rendu lundi après-midi par la Cour cantonale bernoise.

1. Les accusés et recourants actuels, Silvio Schnell et Théodore Fischer, sont libérés sans indemnités de l'accusation d'infraction à la loi bernoise sur la répression de la littérature immorale, ce faute d'éléments constitutifs du délit ; 2. les conclusions des plaignants sont rejetées ; 3. les frais des parties sont compensés ; 4. quant aux frais de l'Etat, le recourant Fischer aura à payer fr. 100 tandis que le reste (soit 28,000 francs en chiffres ronds) est mis à la charge de l'Etat de Berne.

Dons en faveur des Suisses demeurés en Espagne

Un nouveau grand convoi de vivres à nos compatriotes demeurés en Espagne et durement éprouvés par la guerre civile a quitté Berne à destination de Madrid. Environ quarante tonnes de marchandises ont été chargées sur quatre gros camions qui se sont mis en route immédiatement. — Photo prise devant le Palais fédéral quelques instants avant le départ. Les immenses drapeaux sur les bâches servent à désigner le convoi de loin et de haut et à le préserver en cas d'attaque aérienne.

Les considérants du jugement déclarent notamment que la Cour n'a pu se rallier aux conclusions des recourants. L'expertise sur l'authenticité ou la non-authenticité des protocoles était entièrement surperflue, la question de littérature immorale n'étant par là pas touchée. Il est regrettable que l'on n'ait pas procédé avec tout le soin requis à la désignation des experts. M. Fleischhauer aussi bien que M. Loosli, étaient, comme experts, prévenus jusqu'à un certain degré dans cette question, M. Loosli, il y a quelques années déjà, avait écrit un livre sur les protocoles de Sion, qu'il qualifiait de faux, dans des commentaires manquant de base scientifique. Il est à espérer que l'on évitera à l'avenir la constitution de tels experts. La loi bernoise sur la littérature immorale n'a qu'un champ d'application limité, elle ne veut, pour protéger la jeunesse, qu'empêcher la propagation d'écrits contraires aux bonnes mœurs, érotiques ou obscènes. Les protocoles de Sion n'étant qu'une brochure de polémique politique, cette loi ne saurait s'appliquer à cet écrit. Il en est de même des publications incriminées dont Fischer a assumé la responsabilité, qui, bien que frisant l'extrême limite de ce qui est licite, bénéficient de la liberté de la presse, conformément à l'article 55 de la Constitution fédérale. Quoique les écrits incriminés peuvent être considérés, au sens littéraire, comme étant immoraux, on ne peut toutefois les faire tomber sous le coup de l'article 14 de la loi sur la littérature immorale. C'est pourquoi la libération complète a été prononcée.

Le tragique incendie de Coise

—o—

Le « Nouvelliste » a signalé le tragique incendie ayant éclaté en pleine nuit à Coise, Savoie, et au cours duquel deux fillettes périrent asphyxiées dans la ferme exploitée par leurs parents.

Voici des détails complémentaires sur ce sinistre, que l'heure tardive ne nous a pas permis de donner jeudi.

Il était 19 heures 30 ; tout était paisible dans le petit hameau de Rubeaud, situé sur une hauteur et distant d'un kilomètre à peine du chef-lieu de Coise.

Brusquement, une lueur jaillit et, en quelques instants, l'incendie éclata dans la ferme de M. Michel Laboret, exploitée par la famille de M. François Martinet, son fermier.

Activées par un vent particulièrement violent, les flammes transformèrent bientôt le bâtiment en un immense brasier.

Dans la maison, à l'exception du père, mangeant chez les voisins qu'il avait aidés durant la journée, tout dormait ; lorsque les premiers sauveteurs accoururent et bien que l'incendie fit rage, ni Mme Martinet, ni ses enfants n'avaient paru. Aussi, courageusement, MM. François Novel, Victor Frison, Marcel Gachet, Michel Martinet et Lucien Reboux, pénétrèrent dans le brasier et ramenèrent les corps inanimés de la mère et des trois enfants.

Appelé d'urgence, le docteur Veyrat, de Montmélian, pratiqua sur eux la respiration artificielle, aidé par des voisins dévoués.

Hélas ! les deux fillettes, Marie, 10 ans, et Denise, 2 ans, ne purent être rappelées à la vie...

Par contre, Mme Martinet et son fils, Julien, 6 ans, reprirent bientôt connaissance.

Si l'asphyxie avait fait son œuvre chez les pauvres fillettes, cela tient à ce qu'elles dormaient dans une autre chambre que la mère et que la fumée y était particulièrement dense.

Durant ce temps, la population de Coise avait été alertée par le tocsin ; les pompiers, auxquels s'étaient joints ceux de Saint-Jean-Pied-Gauthier, sous la direction du capitaine Ossola, durent, considérablement gênés par la violence du vent et faute d'eau, se borner à faire la part du feu.

Le service d'ordre était assuré par le capitaine Chapelier, de Chambéry, et la brigade de gendarmerie de Chamoux.

Les dégâts sont évalués à 70,000 francs environ pour le bâtiment, long de 20 mètres sur 25, et ne sont qu'imparfaitement assurés.

Quant au malheureux fermier, si cruellement atteint par la mort de ses deux fillettes, c'est pour lui la misère : toute sa récolte de tabac et de fourrage, son mobilier et son matériel, étant détruits et non assurés.

A Coise, où nous sommes revenus le lendemain, l'émotion est considérable. Chacun s'apitoie sur le sort de la famille Martinet, très estimée et si cruellement frappée.

Du bâtiment, autour duquel les pompiers ont passé la nuit, il ne reste que des murs calcinés; des amas de foin achèvent de se consumer et des volutes de fumée tourbillonnent, sous la violence du vent qui ne s'est pas apaisé.

Un vrai soleil d'août éclaire ce spectacle de désolation et ajoute à sa tristesse.

Mme Martinet, dont l'état s'est amélioré, a été transportée à l'hôpital de Montmélian.

La malheureuse mère ignore encore la mort de ses fillettes.

Quant à son fils, Julien, il a été recueilli par des voisins.

BONVIN EDOUARD - SIERRE

Assurances « La Winterthour »

Encaissements juridiques

Une caisse d'épargne assainie en application du récent arrêté du Conseil fédéral

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Le Tribunal fédéral vient d'homologuer le plan d'assainissement de la caisse d'épargne « Spar-und Leihkasse Bern » qui a son siège à Berne. Depuis novembre 1935 la banque était au bénéfice d'un sursis.

Le Tribunal fédéral a estimé que les conditions auxquelles la loi (l'article 11 de l'arrêté du Conseil fédéral sur l'assainissement des banques du 17 avril 1936) subordonne l'homologation étaient remplies ; il a confirmé sauf quelques modifications de détail le plan d'assainissement proposé par la commission de surveillance et recommandé par la commission fédérale des banques.

L'article 11 (lettre a) exige en premier lieu que « les créanciers qui ont soulevé des objections ne représentent pas ensemble plus du tiers du montant des créances touchées par le plan d'assainissement.» Cette condition était remplie. D'autre part, le Tribunal fédéral a estimé que le plan répondait aux « intérêts bien compris des créanciers » et que le règlement prévu correspondait « aux ressources du débiteur » (lettres b et c de l'article 11). Les anciens actionnaires renoncent à leurs droits antérieurs au plan. Les créances non privilégiées et non garanties sont réglées de la façon suivante : 20 % de la créance subsiste comme telle vis-à-vis de la caisse assainie ; pour 15 % le créancier reçoit des actions de la caisse assainie; pour 15 % encore il reçoit des obligations d'une caisse autonome de règlements ; 10 % vont aux réserves; les 40 % restants représentent le sacrifice immédiat qu'apportent les créanciers à l'assainissement de la caisse. La caisse autonome de règlements prévue par le plan reprend les créances de la caisse d'épargne vis-à-vis de créanciers étrangers (en particulier allemands), qui alourdiraient la marche de la caisse assainie, si elle en restait titulaire.

L'article 11 subordonne enfin l'homologation à la condition que le débiteur « n'ait commis au détriment de ses créanciers aucun acte déloyal ou d'une grande légèreté » (lettre b). Cette condition, par contre, n'est pas remplie. Les organes de la banque ont agi, dans les années qui précédèrent le catastrophe et le sursis, sinon avec déloyauté, du moins avec une très grande légèreté. Ils ont établi des balances inexactes, simulé l'existence d'actifs purement fictifs, distribué des dividendes exagérés. Ils ont cru pouvoir redresser la situation devenue critique par des placements en Allemagne, qui n'ont fait que l'aggraver. Normalement la caisse répondrait des agissements de ses organes et le plan d'assainissement ne pourrait pas être homologué. Heureusement, le Conseil fédéral a, par un arrêté du 13 juillet 1937, atténué la rigueur de l'article 11. Cet arrêté, qui doit sa naissance justement aux circonstances du présent cas, permet au juge « de ne pas imputer à la banque la faute de ses organes » si son assainissement est dans « l'intérêt de l'économie et dans celui des créanciers ». Le Tribunal fédéral a appliqué cette adjonction à l'article 11, partant de l'idée que le plan d'assainissement proposé sauvegarde les intérêts des créanciers et répond aux exigences de l'économie du canton de Berne et du Pays.

Pour résoudre les questions de fait posées par les lettres b et c de l'article 11, le Tribunal fédéral s'en est entièrement remis aux appréciations de la commission de surveillance et de la commission des banques. Au cours des délibérations, l'idée a d'ailleurs été émise qu'il eût mieux valu limiter, dans l'arrêté du Conseil fédéral du 17 avril 1936 (modifié par celui du 13 juillet 1937), la compétence du Tribunal fédéral aux questions de droit. Des autorités qui, comme la commission des banques, sont intimement mêlées à la vie économique et financière du pays, sont certainement plus qualifiées que le Tribunal fédéral pour trancher les questions de fait.

L.

Révélations sur l'affaire Hoffmann

—o—

On écrit de Paris à la « Gazette de Lausanne » :

M. André Fribourg, agrégé de l'Université de France, historien et parlementaire de mérite, a fait samedi après-midi, à la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences morales et politiques, une communication qui met directement en cause la politique suisse, sous la présidence de M. Hoffmann. M. André Fribourg a réussi à entrer en possession d'un rapport expédié de Berne à Berlin, le 3 juin 1915, et relatant les négociations de paix menées par le trop illustre conseiller fédéral d'accord avec l'Allemagne et pour le compte de celle-ci. Le document communiqué par M. André Fribourg montre le but poursuivi par les négociateurs : une paix séparée qui donnerait au Reich la Belgique et peut-être Lille plus des annexions aux dépens de la Russie. L'Autriche devait recevoir la Vénétie. On reconnaîtrait l'Etat pontifical. Le conseiller Hoffmann recommandait au négociateur allemand de Berne (il s'agit sans doute de M. de Romberg) d'inviter son gouvernement à tâter surtout la Russie. C'était elle, la puissance la plus lasse de la guerre. M. Hoffmann disait : « Si la Russie se décidait à conclure une paix séparée, la France tomberait comme une pomme mûre (« ein reifer Apfel ») et l'Angleterre devrait suivre ».

La communication de M. Fribourg a naturellement suscité un vif intérêt. Deux membres de la compagnie, M. Millerand, ancien président de la République et M. Pagès, professeur d'histoire, ont demandé à M. Fribourg « s'il pouvait garantir l'authenticité du document ». M. Fribourg a répondu affirmativement, avec énergie. Il a toutefois ajouté qu'il ne pouvait indiquer exactement la façon dont ce document est tombé entre ses mains. M. Fribourg avait commencé par déclarer que la faute du conseiller fédéral Hoffmann n'entachait aucunement l'honneur de la Suisse. M. Fribourg a rendu un vif hommage au rôle humanitaire de la Suisse pendant la guerre. Hoffmann fut seul à la compromettre politiquement et quand son rôle fut découvert, ses collègues et tout le peuple suisse s'unirent pour exiger son départ immédiat.

La communication de M. André Fribourg à l'Institut avait pour but d'enlever à la publication prochaine de ce document « tout caractère de polémique ». Dans l'ensemble, le document paraît — malheureusement — exact. Tout au plus certains points semblent-ils de nature à susciter des doutes. M. Hoffmann, par exemple, était-il à ce point ignorant de toute la mentalité internationale pour estimer possible la restauration d'un véritable Etat pontifical ?

M.

Bibliographie

MON CHEZ MOI. — Journal illustré de la famille, paraît le 15 de chaque mois (fr. 5.50 par an). — Imprimerie Pache-Varidel et Bron, Lausanne.

Sommaire du numéro d'octobre. — Récits : Y aviez-vous pensé. — Une extraordinaire aventure. — Le Coffre. — Le Creux du Diable. — L'enfant et le respect des choses. — Chronique de la Mode. — Recettes. — Travaux féminins : Joli pullover pour garçon de 8 à 10 ans. Fichu moderne pour jeune fille. Pullover au tricot pour enfant de 8 à 10 ans. — Laquelle des deux (feuilleton de L. Musy).

Décaféiner n'est pas chose difficile... La difficulté consiste à conserver au café après la décaféination toute sa richesse d'arome et toute la finesse de son goût. Le café Hag seul atteint à ce degré de perfection grâce à son procédé éprouvé et grâce à une expérience de 30 ans. Mais aussi notre qualité bon marché „Sanka Brésil" vous donnera satisfaction. Le paquet ne coûte que 95 cts.

Notre Dame de la Mouise

par G. Leclos

interprété au Théâtre de Sion

dimanche 7 novembre à 14 h. 45 et 20 h. 30

par la troupe du Cercle catholique de Monthey

Parterre fr. 1.50 Galeries fr. 1.—

Le syndicat agricole d'Ollon met en soumission la location de son

Domaine du Duzillet

pour le terme de six ans. Pâturage de plaine, terrain assaini, eau de source, écuries spacieuses.

Convient pour jeune bétail et moutons.

Faire offres écrites jusqu'au 15 novembre et prendre connaissance des conditions et renseignements auprès du secrétaire Eugène Greyloz, Ollon.

Radio Biennophone

En vente au Magasin de musique

H. Hallenbarter, Sion

A vendre ou à louer à Bagnes, au bord de la route cantonale, dans village important, un

LOCAL

bien construit et moderne, pouvant servir de café ou de magasin. Prix et conditions avantageuses.

S'adresser au Nouvelliste sous chiffre B 1371.

Pour être bien servis, confiez vos vêtements à la

TEINTURERIE mode

NETTOYAGE CHIMIQUE

MOZER & DESAULES MONRUZ-NEUCHATEL

St-Maurice : Mlle Cadoni.
Monthey : J. Piralla, tailleur.
Martigny : Mme Stragiotti, Eglise 2
Saxon : Mlle A. Borgeat
Riddes : Mlle Paula Moulin
Sierre : Mme Archimi-Pauchard
Montana : Mme de Croon-Schupbach

Billard russe et piano électrique

à vendre à très bas prix, manque de place.

S'adr. à Bron, Restaurant du Jardin, à La Croix par Bossière. Tél. 29.617.

BELLES NOIX NOUVELLES

à fr. 0.55 le kg. **Ed. Andreazzi, No 82, Dongio** (Tessin).

Bals de Nouvel-An

Adressez-vous aux «HARRY PLAYERS». 5 musiciens (15 instruments). Rob. Annen, Maraîcher 57, Genève.

On demande pour le 15 novembre, gentille

jeune fille

de 18 à 20 ans pour aider au ménage et servir au café de l'Etoile à Vernier (Genève)

Jeune homme cherche place comme

apprenti mécanicien

dans garage ou atelier mécanique. Offres sous P 4744 S Publicitas Sion.

Fiancés, attention !

A vendre de suite, à très bas prix, un

MOBILIER COMPLET

en excellent état.

S'adresser au Nouvelliste sous M. 1370.

Quel camionneur

rentrant à vide de Lausanne prendrait petit chargement de bois pour la région de Martigny. Téléphone 34.492, Lausanne.

A vendre d'occasion un

FOURNEAU

en catelles. Bas prix.

Chez Paul Peney, St-Maurice.

On cherche

jeune fille

sérieuse et propre pour petit ménage soigné. S'adresser sous P 4749 S Publicitas Sion.

Mulets et chevaux pour abattre

sont payés un bon prix par la **Boucherie Chevaline Centrale**, Louve 7, **Lausanne.** H. Verrey.

Boucherie Tél. 29.259. Domicile 29.260

IMPRIMERIE RHODANIQUE ST-MAURICE

Deux vases de cave

de 1600-1700 litres, ainsi qu'une **pompe** déposés au Débit de vin communal sont à vendre.

Adresser les offres à l'Administration Bourgeoisiale de Massongex.

AVIS ! Les personnes à traitement fixe peuvent obtenir un **PRET** de fr. 200.— à fr. 1.500.— sans caution, remboursable par mois, sur simple demande écrite. Pas de complications. **Discrétion absolue et garantie.** Nombreuses références à disposition émanant de toute la Suisse. **Bureau de Crédit S. A. Grand Chêne 1, Lausanne, tél. 24.083.**

A vendre un wagon

bon vieux flat

40,000 kg. de **foin** et **regain** 1 **fort char** à ridelle, état de neuf, changerait contre vin et pommes.

Mariaux, Collonges.

La route sanglante

—o—

Un accident mortel s'est produit près du village de Rochefort, sur la route qui conduit de Neuchâtel au Val de Travers. Un jeune homme nommé Junod, Neuchâtelois, qui revenait d'effectuer avec son camion un déménagement, a été tué, son véhicule ayant quitté la route dans des circonstances qui ne sont pas encore établies, et s'étant renversé dans un champ.

* * *

Un grave accident d'automobile s'est produit dimanche après-midi sur la route de Bienne à Anet. Une voiture biennoise, occupée par cinq personnes, arrivée près de Bretiège, voulut dépasser une autre automobile occupée par quatre personnes. Un accrochage se produisit. Les deux voitures traversèrent le fossé de la route et arrivèrent dans un champ où l'une d'elles capota, tandis que l'autre s'écrasa contre un arbre. Les neuf personnes ont été blessées, dont quatre grièvement. Elles ont été transportées dans deux ambulances à Bienne. Les deux automobiles sont complètement détruites.

* * *

Un terrible accident s'est produit samedi à 19 h. 45, à Prilly, à la station de l'Union du chemin de fer électrique Lausanne-Echallens-Bercher. Alors que le train No 18 arrivait à la station facultative du « Vieux-Collège », Mme Régina Jacquier, âgée de 40 ans, mariée et mère de trois enfants, employée à l'asile de Cery, et domiciliée à Prilly, courut le long de la voie pour atteindre le train. Subitement, elle buta et fut précipitée par son élan sous le fourgon attelé à la locomotrice.

Quand on la releva, elle avait la jambe droite coupée au-dessus de la cheville et la jambe gauche écrasée. Elle fut immédiatement transportée en ambulance à la clinique La Source, à Lausanne, et ce n'est qu'en arrivant à cet établissement qu'elle perdit connaissance.

Tué d'un coup de couteau

Dimanche soir, à Lauperswil (Emmenthal), un manœuvre nommé Hubschmid a tué d'un coup de couteau, dans un café, un mécanicien du nom de Krebs, âgé de 27 ans, qui s'était permis quelques remarques en jouant aux cartes.

—o—

La fièvre aphteuse à Lausanne

Un cas de fièvre aphteuse a été constaté dans les écuries de M. Leval, place du Tunnel à Lausanne. Onze têtes de bétail se trouvaient dans les écuries.

Les foires d'Aubonne e d'Oron-la-Ville sont supprimées.

Dans sa séance de mardi matin, le Conseil d'Etat vaudois a décidé d'interdire jusqu'à nouvel avis et pour tout le canton :

a) les foires et les mises de bétail ;
b) le commerce de bétail ;
c) le pacage ;
d) la chasse, moyennant remboursement du coût du permis spécial ;
e) le ramassage des champignons.

—o—

Arrêté, un agent de la Gestapo met fin à ses jours

On a appris au ministère public de la Confédération que l'agent de la Gestapo, arrêté à Genève sur l'ordre du Parquet fédéral, et remis aux autorités du canton de St-Gall, vient de mettre fin à ses jours, à peine transféré à la prison de Wil.

Cette mort met fin à une affaire qui, d'après les résultats provisoires de l'enquête, aurait pu aboutir à des découvertes intéressantes sur l'organisation d'un service étendu de renseignements politiques.

Poignée de petits faits

✶ Le Pape a célébré la messe de la Toussaint dans sa chapelle privée.

La fête n'a donné lieu à aucune manifestation publique spéciale, mais les édifices de la Cité du Vatican sont pavoisés aux couleurs pontificales.

✶ M. Paul van Zeeland, premier ministre du Cabinet démissionnaire a quitté Bruxelles ce matin, son état de santé exigeant dès maintenant un repos absolu.

✶ Une rencontre sanglante a mis aux prises à Novi Gradatz, en Croatie, des paysans et des gendarmes. Ces derniers, en état de légitime défense, ont fait usage de leurs armes. Trois paysans ont été tués et huit autres, parmi lesquels un député, ont été blessés.

✶ Un artiste d'une baraque foraine établie sur le terrain de foire de Bâle évoluait avec une motocyclette, puis avec un side-car dans une sorte de boule. A un moment donné, la machine ne parvint pas à prendre la vitesse nécessaire pour lui permettre de faire le circuit et le malheureux artiste fit une chute de huit mètres. Il a été transporté à l'hôpital des Bourgeois.

✶ « Paris-Soir » annonce qu'il est définitivement interdit en Italie.

✶ Sur la route de Milan au cimetière de Musocco, une automobile a heurté en pleine vitesse une plate-forme servant de refuge aux agents pour diriger la circulation. Deux agents grièvement blessés ont succombé pendant leur transfert à l'hôpital. Un 3ème est dans un état grave.

✶ L'éboulement survenu entre Court et Moutier, Berne, ayant nécessité le déplacement sur la rive gauche de la Birse de la route cantonale, le gouvernement bernois va proposer aux électeurs du canton d'approuver le projet complet établi par la direction des travaux publics et qui prévoit une dépense de 750,000 francs. En outre, le Grand Conseil serait autorisé à obtenir cette somme, moins les subventions fédérales, par la voie de l'emprunt.

Dans la Région

Une femme tuée par une auto

Mme veuve Elise Meier rentrait lundi de Vevey, où elle travaille, par le train qui arrive à Roche à 18 h. 15. De la gare, elle se rendait chez elle, en tenant son parapluie ouvert. Son parapluie l'empêcha-t-il de voir une auto qui venait en sens inverse ?

Cette automobile, plaque lucernoise, atteignit Mme Meier, par l'avant droit du pare-choc et la projeta violemment sur la chaussée, six mètres en avant, au moment où la femme traversait la route cantonale pour gagner le chemin vicinal conduisant à son domicile, à l'entrée du village de Roche.

La victime fut relevée par l'automobiliste et transportée dans la maison de M. Aubry. Mme Meier est décédée à 18 h. 40.

M. le Dr Sutter, d'Aigle, ne put que constater le décès. Mme Meier avait les deux jambes brisées, le bassin fracturé et un trou béant à la tête. Une enquête est ouverte.

L'automobiliste est un garagiste de Lucerne, M. William Trachsel ; il venait de Leysin et se dirigeait sur Lausanne.

Mme Meier était veuve, ouvrière à Vevey, et habitait à Roche avec sa mère, dont elle était le seul soutien. Elle était âgée de 39 ans.

—o—

Une chute au Mont d'Arvel

—o—

Deux habitants de Villeneuve, M. Paul Clément, mécanicien, 27 ans, et M. Gérard Klaus, 28 ans, chimiste à la Savonnerie, avaient fait, dimanche, une excursion dans la région du Mont d'Arvel. Ils furent surpris par la nuit et à 18 heures se trouvaient devant le châble de l'Enfer, au-dessus des carrières d'Arvel.

M. Clément réussit à le franchir, mais M. Klaus glissa et fit une chute de trente à quarante mètres. Son camarade appela au secours. Ne pouvant entreprendre seul des recherches, il descendit à Villeneuve, où une colonne de secours fut organisée.

C'est à 9 heures, lundi, que les sauveteurs découvrirent le jeune homme au fond d'un châble. M. Klaus paraît avoir fait une chute de 50 m. Il fallut de nombreux rappels de corde pour retirer la victime de sa terrible position. A 16 heures M. Klaus a été conduit à l'hôpital de Montreux.

Les docteurs ne peuvent encore se prononcer sur la gravité des blessures de M. Klaus, mais, à première vue, elles ne mettent pas sa vie en danger. Il souffre d'une plaie ouverte au crâne et de multiples contusions ; on ne sait encore s'il a le crâne fracturé.

Nouvelles locales

Le „Confédéré" et la Banque cantonale

—o—

On nous écrit :

Dans le dernier numéro du « Confédéré » et, dans le but peut-être de faire remonter les actions des établissements qui lui sont chers, un correspondant cherche à jeter le discrédit sur la Banque cantonale.

Econduit probablement par les organes de la Banque qui auront jugé que la garantie offerte pour une demande d'emprunt n'était pas suffisante, il trouve que la sage prudence, qui préside aux opérations de la Banque depuis qu'elle est dirigée par M. Laurent Rey, est vieux jeu, et, joignant la goujaterie à la maladresse, informe le directeur qu'il est un temps pour tout, même pour prendre sa retraite.

M. le conseiller d'Etat Fama doit trouver cela très poli, lui qui est l'aîné de deux ans du Directeur de notre Etablissement cantonal.

Il faut être un prétentieux peu commun pour montrer la porte à un directeur à la compétence et au savoir-faire duquel tout le pays, sans distinction d'opinion, a pu, et tout dernièrement encore à l'occasion de son jubilé, rendre un hommage mérité, et qui, par son sérieux, son habileté, sa facilité, sa puissance de travail et sa verdeur défiant les années, peut servir d'exemple à de nombreux « moins de cinquante ans ».

Aussi, nous voulons croire que M. Rey ne s'émotionnera pas de cette injonction qui dénote un manque total d'éducation.

Nous ne dirons pas pour autant que tout l'article du « Confédéré » manque d'objectivité.

Nous pensons aussi, avec ce correspondant, qu'il est intolérable que des fonctionnaires qui ont vue sur les décisions et comptes de la Banque soient en même temps administrateurs ou fondés de pouvoirs d'établissements concurrents.

Cet état de choses a déjà causé maints préjudices à la Banque et il doit y être remédié et sans plus tarder.

Note rédactionnelle. — Nous rappellerons à notre judicieux correspondant que les membres du Conseil d'Administration de la Banque cantonale sont nommés et par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil.

—o—

La grande réunion du front du travail à Sion

—o—

On nous écrit :

Dimanche soir, le camarade Dellberg n'avait pas la figure épanouie. Sur ses traits contractés on lisait une amère déception. On le serait à moins. Depuis un mois, en effet, son organe « Le Valaisan » lançait des appels pressants à tous les paysans, ouvriers et artisans pour les prier d'assister à la grande manifestation du 30 octobre sur la place de la Planta. Depuis un mois le même organe clamait à tous les vents, les mérites exceptionnels, et les exploits mirobolants du camarade Dellberg. Seul Dellberg avait défendu les intérêts du pays valaisan à Berne.

Le député de Brigue était un dieu, un messie, un surhomme qui, par ses interventions aussi éloquentes qu'énergiques avait écrasé tous les collègues valaisans à Berne. Dès lors, on pouvait espérer qu'au minimum 2000 citoyens seraient accourus de toutes les parties du canton pour applaudir le prophète, l'homme du jour. Il fallut malheureusement déchanter. Au cortège qui défila dans les rues de la capitale, à peine 150 citoyens suivaient le drapeau rouge qu'entouraient deux jeunes filles aussi rouges que le drapeau.

A ces cent citoyens groupés devant le monument du centenaire et aux curieux, attirés par le Tintamarre des haut-parleurs qui, depuis deux heures de l'après-midi, hurlaient valses et tangos, quatre orateurs apportèrent la parole de l'évangile rouge.

Des quatre, le meilleur fut Constant Frei. Il est le seul qui parla en français. Ce petit homme à l'allure plutôt d'un artiste peintre que d'un meneur d'hommes est un orateur fin et courtois. Il pèse ses mots, et jamais une injure ne sort de sa bouche qu'encadrent les volutes d'une cravate bouffante. Il émet des idées dans un style clair et précis qui attire l'attention.

Sa première pensée fut pour les vignerons valaisans. Au début des vendanges, on promit aux viticulteurs un prix rémunérateur en raison des mauvaises récoltes des cantons confédérés. Les négociants en vins s'arrachaient les récoltes, et, aujourd'hui que le vin est en cave on parle de 28 fr. la brante. C'est un scandale : le vigneron valaisan est la victime de la spéculation puisque les vins vaudois, moins bons que les vins valaisans, sont vendus à un prix bien supérieur.

Les considérations de M. Frei sont justes, mais l'orateur commit une grosse erreur en accusant les caves coopératives d'être la cause de tout ce mal.

Après ce couplet chanté en l'honneur des vignerons et du vin valaisan, le secrétaire des cheminots romands fit le procès de la politique fédérale sur la baisse des salaires et rappela que la coalition catholique-socialiste avait sauvé le pays belge d'une catastrophe.

M. Clovis Pignat lui succéda à la tribune. De sa voix grasse et monotone il fit un long exposé de la loi sur la protection ouvrière.

Il ennuya manifestement ses auditeurs, car plusieurs quittèrent les rangs, et il fallut la voix tonitruante du conseiller national Muller pour ranimer l'assemblée.

Pour le chef des jeunes paysans bernois, le citoyen suisse se trouve aujourd'hui à la bifurcation de deux routes. L'une, recommandée par le Conseil fédéral et les partis bourgeois conduit à la ruine du pays, l'autre construite par les mains expertes des paysans et des ouvriers conduit au paradis du bonheur.

Pauvre M. Muller ! les quelque 200 citoyens qui l'écoutaient se demandaient si M. Muller arrivait tout droit de l'Alaska ou de Madagascar. En Valais chaque ouvrier d'usine, chaque artisan même est un paysan.

Le discours démagogue et incohérent de Muller n'aura aucun écho en terre valaisanne.

Ce ne sont pas les couronnes de fleurs que lui tressa son ami Dellberg qui changeront quelque chose.

Pendant plus d'une demi-heure, Dellberg associera tous les mérites et tous les succès du camarade Dellberg à ceux du paysan Muller,

Muller et moi, tous les deux dans l'escalier.
Muller et moi.

C'était d'un grotesque achevé.

Pendant son très long discours, Dellberg dit au moins trente fois : sur cette place historique de la Planta. Retraité des postes, touchant une très belle pension, Dellberg a maintenant le temps d'étudier l'histoire du Valais, et il croit fanatiser ses troupes par ce grand mot : place historique.

Comme histoire du Valais, Dellberg raconta des histoires.

Il évoqua le tableau qui orne le salon du gouvernement et qui représente : La Matze, mais il attribua ce croquis à Raphael Dallèves alors qu'il est dû au pinceau du peintre Ritz.

Les clous de Raphael Dallèves, hurlait-il, sont symboliques. Ils sont symboliques comme la grande assembée historique qui eut lieu en 1847 sur cette place historique ; ils sont symboliques comme les décisions prises en 1935 sur cette même place historique, ils sont symboliques comme les 4500 voix qui m'ont élu conseiller national, etc., etc.

Comme battage électoral c'était réussi.

Mais il continua, toujours sur le même ton admiratif de son auguste personne: à Berne, c'est moi qui ai défendu ceci, qui ai défendu cela, alors que mes collègues ont voté ceci, ont voté cela.

Vraiment, dans son ivresse, Dellberg perd la tête. Il n'eut cependant pas la douce jouissance d'entendre les applaudissements de ses 200 auditeurs. Tantôt un avion sillonnait le ciel sédunois et le ronflement du moteur couvrait les éclats de voix du tribun, tantôt c'étaient les clochettes d'un troupeau de vaches qui, étonnées, regardaient cet homme hurlant et gesticulant, tantôt les cloches de la cathédrale lançaient un sonore appel aux paroissiens sédunois.

La place historique lui jouait un vilain tour.

Dellberg en était meurtri. Il descendit de la tribune le visage mécontent.

Pour un fiasco, c'en était un.

—o—

La « combine » ne joue pas toujours !

Le nommé F. A., de Jonnen, 59 ans, tailleur, cordonnier, matelassier, etc., vieux récidiviste, sorti de prison il y a quelque six mois, tentait vraisemblablement de faire de nouvelles victimes vendredi dernier à Collonges.

Manifestant l'intention de se fixer dans le pays, il entra en pourparlers d'achat d'un bâtiment. Il fit le marché d'emblée malgré le prix relativement élevé et il écrivit — par devant le « vendeur » — à la Banque cantonale à Berne de lui envoyer 5000 francs.

Que serait-il donc arrivé si la gendarmerie n'avait pas eu vent de l'affaire ? Aussi le fameux client, reconnu comme signalé au M. S. P. pour des vols, grivèlerie, abus de confiance, escroquerie commis en ses derniers jours de liberté dans les cantons de Berne et Argovie, et qui ne possède en réalité aucun sou, a été incarcéré le même soir au château de St-Maurice et expédié le lendemain aux autorités compétentes.

—o—

L'assemblée de la Société suisse des Hôteliers

—o—

On nous écrit :

Sous la présidence de M. le Dr **H. Seiler** (Zermatt), a eu lieu le 28 octobre 1937 à Berne une assemblée extraordinaire des délégués de la Société suisse des hôteliers, dans le but de résoudre divers problèmes professionnels et touristiques. L'assemblée a décidé que le règlement additionnel, de caractère provisoire, joint en automne 1935 au règlement des prix, ne serait pas renouvelé. Les conséquences de cette décision pour les prix d'hôtel feront l'objet de dispositions nouvelles, prises d'accord avec l'office compétent du Département fédéral de l'économie publique. En ce qui concerne le personnel d'hôtel et le recrutement de jeunes employés, l'assemblée a pris une décision de principe où elle constate que la bonne réputation de l'hôtellerie suisse dépend étroitement des capacités professionnelles du personnel, et qu'à leur tour celles-ci relèvent de la situation financière et sociale satisfaisante faite à ce personnel. En conséquence, l'assemblée demande à tous les chefs d'entreprises hôtelières de remplir leurs devoirs sociaux découlant du repos hebdomadaire et de l'assurance-chômage, d'adapter les salaires, dans la limite des possibilités matérielles, aux nouvelles circonstances et d'observer consciencieusement le règlement des pourboires. En vue de la sauvegarde des intérêts généraux de l'hôtellerie, l'assemblée a résolu d'entreprendre de nouveaux efforts pour la bonne formation de jeunes employés capables, en collaboration avec les groupements du personnel. Elle a approuvé une proposition du Comité central d'instituer une commission paritaire chargée d'étudier dans toute son ampleur le problème du jeune personnel, en vue de la détermination de lignes directrices communes. L'assemblée s'est occupée également de la réorganisation de la propagande touristique suisse, d'après un projet élaboré par le Département fédéral des postes et chemins de fer. Les délégués se sont déclarés convaincus que précisément dans les circonstances présentes une propagande bien organisée et intense est une impérieuse nécessité. Ils ont en conséquence accepté en principe les propositions du département et décidé le versement de la subvention annuelle de 250,000 francs demandée de la S. S. H., conformément à une convention conclue

RADIO-PROGRAMME

Mercredi 3 novembre. — 10 h. 10 Emission radioscolaire. 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Gramo-concert. 13 h. L'écran sonore. 17 h. Emission commune. 18 h. Emission pour la jeunesse. 18 h. 45 Intermède. 18 h. 50 L'art en Suisse. 19 h. 05 Intermède. 19 h. 15 Micro-Magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Théâtre gai. 20 h. 30 Vème Concert du Quatuor Pro Arte.

auparavant avec l'Office national suisse du tourisme. Le Comité central a reçu pleins pouvoirs pour mener jusqu'à bonne fin les pourparlers sur la matière avec les autorités et les autres milieux intéressé. En fin de séance, M. F. Cottier, de l'Hôtel International-Terminus, à Genève, a été élu membre du Comité central en qualité de représentant de la Suisse romande.

La fête de clôture du Tir cantonal

La petite fête offerte à ses collaborateurs par le Comité d'organisation du IIIme Tir cantonal, à St-Maurice, a fait leur joie, dimanche ; par l'empressement mis à répondre à cette aimable invitation, par leur enthousiasme, tous ont prouvé combien ils étaient sensibles à une si gentille attention et, durant quelques heures, Agaune a retrouvé, grâce à eux, l'atmosphère des inoubliables journées de mai.

Auteurs et interprètes de « Terres Romandes », membres des diverses commissions, population locale, emplissaient le Hall de Gymnastique, dès 15 heures et exécutèrent ou applaudirent d'un même cœur les « Chœurs » du Festival de MM. Poncet, Broquet et Parchet, tous trois présents. Des projections et films de MM. Dr Eyer et Jean Fournier, ressuscitèrent ensuite avec bonheur les péripéties de la grandiose manifestation que l'on « enterrait » officiellement mais qui ne s'en portera pas plus mal dans les mémoires, où elle aura longue vie encore. Avec les gracieux costumes des « figurants », qui éclairaient la salle de leurs teintes variées, ce reportage cinématographique excellent aux scènes pittoresques et émouvantes fit l'enchantement des spectateurs. Cortège, Festival, Fête-Dieu aussi, etc., etc., furent évoqués sur l'écran avec beaucoup de goût et recueillirent l'admiration et la satisfaction de tous. Enfin, les acteurs du Cercle théâtral et littéraire de Lausanne, qui firent le sort triomphal que l'on sait à «Terres Romandes» interprétèrent à ravir 2 actes délicieux : « Perles Japonaises », de M. René Besson, ingénieur à Genève et lauréat avec « Clémentine et la vie » du premier grand prix du roman-feuilleton décerné par la « Gazette de Lausanne ». La « perle japonaise » en l'occurrence, c'est le cœur. Comme il suffit d'un grain de sable dans la coquille de l'huître pour que celle-ci sécrète sa nacre, un romancier-esthète entreprend de prouver que l'amour n'est rien qu'une création de notre imagination et qu'il suffit aussi d'un rien, un mot, un grain de sable psychologique, pour qu'aussitôt cette imagination enrobe ce petit fait d'une matière aux couleurs chatoyantes, et que l'amour se développe, encombre, embouteille l'âme, y sème le désordre et bientôt l'anarchie.

Expérimentant sa théorie sur la fille de son ami et sur le Dr Pierre Chamond, notre romancier est comblé au delà de ses espérances... Un bien vilain jeu que l'on retrouverait sans peine dans la réalité et qui en incendiant une imagination peut, par ailleurs, ajouter à l'angoisse et au désarroi d'un cœur réfractaire à la laideur sous toutes ses formes. Mais une très jolie pièce au développement rigoureux, à l'ironie savoureuse, où l'on a revu avec plaisir M. André Torrione qui, sans faire oublier « L'Aiglon » qu'il fut tant de fois au vieux théâtre de St-Maurice, s'y tailla un grand succès.

Appelé sur la scène et ovationné, l'auteur ne cacha pas la satisfaction qu'il éprouvait de ses interprètes.

L'autre comédie « Odette veut faire du cinéma » de M. Lucien Langlois, un ancien « interné » français que notre pays a conquis et naturalisé, et qui signe « Lanluc » dans la « Tribune de Lausanne » des « Choses et autres » spirituels et méridionaux, ne fut pas moins appréciée. Le comique « Delac » y joua avec brio ainsi que ses partenaires et c'était admirablement illustrer par anticipation les paroles que M. Verly devait prononcer plus tard sur le rôle des sociétés d'amateurs de chez nous, au service d'auteurs de chez nous.

Après ce festin des yeux, des oreilles et de l'esprit, une collation copieuse réjouit, vers 19 heures, l'estomac qui réclamait sa part. Et sous le majorat de table de M. l'avocat Marcel Gross, des discours de choix dirent à l'envi la reconnaissance des uns, le plaisir des autres d'avoir mérité cette reconnaissance, les amitiés qui s'étaient nouées autour de « Terres Romandes » et du Tir Cantonal, la ferveur de tous. Dans l'enthousiasme général, au rythme d'une animation croissante, M. Loth, président du Comité des Fêtes, dont on n'a pas assez dit le travail et les mérites rares, ouvrit les feux oratoires.

Parmi les fleurs qu'il distribua à ses collaborateurs, des acteurs au plus humble machiniste, il en était une que ses auditeurs voyaient pour lui et lui offraient en chœur : celle d'un chaleureux merci pour un dévouement si compétent, si désintéressé et si total.

Ensuite, M. Hyacinthe Amacker, président de la municipalité, apporta les compliments des autorités locales à la cheville ouvrière des manifestations de mai, M. le major Jean Coquoz, et à tous ceux qui contribuèrent à parfaire la réputation d'hospitalité de St-Maurice.

M. Béranger, directeur du Grand-Théâtre de Lausanne et metteur en scène de « Terres Romandes », en une allocution charmante pleine de sel et d'émotion, dit, lui, sa gratitude et celle des « Lausannois » d'avoir été choisis pour donner vie à « Terres Romandes » et servir ainsi magnifiquement le théâtre populaire qui tient tant à cœur à l'orateur et dont l'œuvre représentée en Agaune fut un fleuron... Il dit les talents certains des auteurs et célébra la chance du Valais de posséder de tels artistes dont il espère bien avoir encore l'occasion d'aider le travail et les efforts vers le Beau et le Bien.

Honorez-les, gardez ces hommes, gardez bien votre amitié, car à force d'être chameau on meurt dans le désert. Les aimables et généreuses paroles de M. Béranger soulevèrent des acclamations prolongées.

Tout comme celles de M. le Chne Poncet qui, au nom des auteurs de « Terres Romandes », y alla aussi de sa gerbe de remerciements et de félicitations. A. M. Coquoz, d'abord, qui, dès le début et dans le scepticisme ambiant, fit son affaire du Festival, avec un esprit extrêmement compréhensif. Sa foi en la réussite fut le plus précieux des encouragements pour les auteurs. A M. Loth, ensuite, pour le don de lui-même à une œuvre d'art qui voulait de telles âmes pour briller, à tous les interprètes enfin. Ce ne sera pas, en particulier, le moindre mérite de « Terres Romandes » que d'avoir resserré les liens unissant Vaud et Valais, que d'avoir fait se joindre catholiques et protestants dans l'amour de la Patrie. M. Verly, enfin, ayant parlé au nom du Cercle théâtral et littéraire de Lausanne pour définir le rôle des sociétés d'amateurs et exprimer combien ce rôle avait été exemplaire dans la création de « Terres Romandes », M. Jean Coquoz, président du Comité d'organisation, mit fin à la série des discours en rendant les hommages du chef. Il n'oublia rien ni personne : autorités religieuses, cantonales et communales, collaborateurs de tout degré et de tout grade... et conclut en formant le souhait que cet effort ne reste pas sans lendemain. Sachons récidiver. C'est le vœu officiel de clôture de celui qui fut l'âme du IIIme Tir cantonal valaisan. Ce discours, comme les précédents, fut souligné d'un chant patriotique... Et le major de table, M. Gross, ayant eu un mot — le dernier — pour le Tir proprement dit qui méritait tout de même bien ça, et ses fervents, le colonel Weber, le major Pellissier, le capitaine Pignat et autres, la danse ouvrit le IIIme et dernier acte de cette journée du souvenir et de l'amitié dans le sillage d'une grande œuvre patriotique, artistique et sportive...

Mais la danse, le plus compétent des chroniqueurs serait bien habile d'y tremper sa plume... Elle n'a pas d'histoire.

M. G.

L'Office valaisan du tourisme

Dimanche a eu lieu à Sion une assemblée d'hôteliers et de délégués des milieux touristiques dans le but de créer cet Office valaisan du tourisme prévu par un arrêté du Grand Conseil.

Après un lumineux exposé de M. Amez-Droz, chef de la Division du Commerce et de l'Industrie au Département de l'Intérieur, un comité a été constitué comme suit :

MM. Amez-Droz, président, et Ducrey, délégué de l'Etat ; MM. Dr H. Seiler, Marguerat, directeur, et Joseph Escher junior, pour le Haut-Valais ; Haldi, de Sierre, Nantermod, président de la Sté des hôteliers, Elisé Bonvin, Hôtel du Golf, Crans, pour le Centre ; Cyrille Sauthier, directeur du M.-C., Louis Rausis à Champex et Emmanuel Défago à Champéry pour le Bas-Valais.

MM. Amez-Droz, Haldi, Dr Hermann Seiler, Nantermod et Cyr. Sauthier forment le Comité directeur.

Pour la première année, l'Office du Secrétariat est assuré par la Chambre valaisanne du Commerce.

Une agression à Savièse

Une vilaine agression s'est produite dimanche soir au village de St-Germain pour une raison que le Tribunal éclaircira. Un petit groupe de jeunes gens ont attaqué à coups de pierres un nommé Joseph Varone qui, grièvement blessé, a dû être transporté à l'Hôpital de Sion.

Une arrestation a été opérée.

Succès

MM. Raymond de Torrenté, fils de M. Maurice de Torrenté de Sion et Auguste Berclaz, de Mollens, viennent de passer brillamment leur licence en droit à l'Université de Fribourg. Nos compliments chaleureux.

SION. — Un beau geste de la colonie italienne. — (Corr.) — Dimanche, la colonie italienne, domiciliée à Sion, s'est rendue en corps au cimetière pour fleurir la tombe de leurs compatriotes tombés sur les champs de bataille. Puis elle eut la délicate attention de déposer une couronne au pied du monument érigé près de la cathédrale aux soldats valaisans morts pendant la grande guerre.

M. Ambrosi, consul du royaume d'Italie, se fit l'interprète des membres de la colonie pour évoquer les beaux sentiments de sacrifice des disparus et pour rendre hommage à l'hospitalité du peuple suisse. Ce discours si émouvant fit une profonde impression.

— La Fête du Christ Roi. — Dimanche matin, à 7 heures, Son Excellence Mgr Bieler célébra l'Office divin à la Cathédrale de Sion en l'honneur du Christ-Roi devant une foule de fidèles. A l'Evangile M. le révérend abbé Carpentier prononça un très beau sermon de circonstance, et, à la communion, tous les membres des organisations de la jeunesse catholique s'approchèrent de la table sainte.

— Echos de la Toussaint. — Belles et imposantes cérémonies de la Toussaint et de la procession au cimetière. La Grand'Messe à la cathédrale a été célébrée par Son Excellence Mgr Biéler, et rehaussée par les productions du Chœur Mixte que dirige avec sa maestria habituelle M. le professeur Georges Haenni. Le sermon a été prononcé par M. le chanoine Walther, Rd. curé de Sion.

Après les Vêpres solennelles et les Vêpres des Morts, un pieux cortège présidé par Mgr l'Evêque de Sion s'achemina vers le cimetière où Mgr Gabriel Delaloye, pronotaire apostolique et Vicaire-général du Diocèse, rappela les grandes vérités sur la mort, allocution émouvante qui produisit sur la foule des fidèles la plus profonde impression. Après le chant du « Libera », Mgr donna l'absoute et les fidèles retournèrent à la cathédrale pour la bénédiction du T. S. Sacrement.

Mardi matin, nombreux furent les participants aux offices de la Commémoraison des Trépassés.

SION. — « Notre Dame de la Mouise » au Théâtre de Sion. — Sous les auspices du Département de l'Instruction publique les sympathiques acteurs du « Cercle catholique » de Monthey, joueront au théâtre de Sion, le dimanche 7 novembre, au profit de l'institut cantonal des Sourds-Muets.

« Notre Dame de la Mouise » n'est pas une pièce édulcorée comme l'on serait tenté de croire ; c'est une œuvre palpitante d'intérêt où l'on découvre un réalisme à la fois cocasse et pathétique.

L'auteur, G. Leclos, situe la scène dans le faubourg parisien ; le milieu en est celui des chiffonniers, dont les mœurs sauvages n'ont rien de commun avec la morale chrétienne.

La « Zone », cette terrible zone — qui fiche le taf aux bourgeois — comme dit Bibi, c'est le Paris des indésirables.

Dans cette atmosphère irrespirable pour un civilisé, un jeune prêtre pénètre seul et, dans ces âmes frustes fait germer des sentiments de courage et de justice !

Dans cette pièce à thèse, deux mondes s'affrontent : celui des parias où l'Evangile n'a pas encore pénétré après deux mille ans ; celui de la société nouvelle qui par l'exemple d'un jeune prêtre héroïque apprend à aimer !

Ajoutons que l'auteur a campé des personnages pris sur le vif : bavards, gouailleurs, parfois cyniques, tels sont représentés les gens et les gosses de la zone, dont le langage d'argot, trivial, parfois brutal, fait sursauter les personnes d'éducation raffinée.

Qu'à cela ne tienne, « Notre Dame de la Mouise » reste un chef-d'œuvre à thèse qu'il faut voir si l'on veut se faire une opinion sur les conditions sociales des temps présents.

Nous félicitons les acteurs de Monthey de se présenter en une troupe mixte, ce qui sera une révélation pour le public sédunois. Prix des places : voir aux annonces.

ST-MAURICE. — Il vient de se créer à St-Maurice un groupement mixte qui se propose de cultiver l'art populaire et folklorique dans ses trois branches : chant, danse, théâtre.

Près de trente personnes ont déjà donné leur adhésion. La première réunion-répétition aura lieu vendredi 5 novembre à l'Hôtel de la Gare, à 8 h. 30.

Les personnes qui s'intéressent à ce mouvement et qui n'ont reçu aucune invitation jusqu'ici sont cordialement invitées.

Service télégraphique et téléphonique

Barmat est arrêté

AMSTERDAM, 2 novembre. (Havas.) — La police a procédé à l'arrestation, à sa résidence d'Amsterdam, de M. Julius Barmat, qui a été écroué en attendant une décision de la Cour sur la demande d'extradition introduite par les autorités belges.

(Barmat est ce banquier étranger qui a escroqué quelque cinquante millions à la Banque nationale belge et qui est la cause plus ou moins directe de la crise ministérielle belge.)

Succès conservateur

LONDRES, 2 novembre. (Havas.) — Dans l'ensemble les résultats des élections municipales en province montrent un recul sensible des travaillistes au bénéfice des conservateurs; toutefois le parti travailliste obtient pour la première fois la majorité à Coventry, Leyoon et Bristol. Les conservateurs enlèvent Birkenhead aux travaillistes qui perdent 10 sièges au conseil de Liverpool.

Collision de trains

RIO DE JANEIRO, 2 novembre. — Une collision de trains s'est produite à Mesquita, Etat de Rio de Janeiro. Il y a, aux dernières nouvelles, quinze morts et 70 blessés.

M. Rochaix blâmé

GENEVE, 2 novembre. (Ag.) — Le Comité central du parti radical genevois publie la déclaration suivante :

Vu l'incident causé par l'élection du vice-président du Conseil national,

attendu que M. John Rochaix réglementairement convoqué ne s'est pas présenté devant le comité central du parti radical genevois,

le comité central approuve les démarches du comité auprès de M. John Rochaix pour l'inviter à ne pas poser sa candidature,

regrette que cette invitation soit restée sans résultat,

blâme sans réserve l'attitude indisciplinée de M. Rochaix qui a porté un préjudice certain au canton de Genève en cette circonstance,

invite le Bureau administratif à proposer des mesures utiles pour que des faits semblables ne se reproduisent plus dans l'avenir.

Les excuses du Japon

LONDRES, 2 novembre. — On confirme dans les milieux officiels anglais que le gouvernement japonais a adressé au gouvernement britannique ses excuses de l'incident de Shanghaï au cours duquel trois soldats britanniques ont été tués et qu'il a offert des réparations.

A la suite de cette communication l'incident est considéré comme clos.

La guerre sino-japonaise

SHANGHAI, 2 novembre. (Havas.) — Le front de la rivière Sou Tchéou continue à retentir d'une violente canonnade. Les quais de Ouang Pou, dans le district chinois de Loung Houa, au sud-ouest de la concession française subissent un bombardement intense.

De source chinoise, on déclare que les troupes japonaises ne sont pas parvenues à élargir les têtes de ponts au sud de la rivière. Quant aux autorités nippones, elles déclarent qu'elles n'ont pas d'informations sur les opérations de ce secteur.

Au cours de la matinée, les troupes japonaises ont attaqué entre Kia Ting et Liou Hoe. De violents combats se poursuivent.

La réorganisation d'un service

BERNE, 2 novembre. (Ag.) — On communique ce qui suit au sujet de la réorganisation de la politique commerciale extérieure :

A la suite du départ de M. W. Stucki et de l'entrée dans l'économie privée de M. Vieli, conseiller de légation, le Conseil fédéral a décidé de confier, comme antérieurement, la direction des négociations commerciales avec l'étranger à la direction de la division du commerce du département fédéral de l'économie publique. C'est dans ce sens que se sont également prononcées les organisations économiques les plus importantes.

Le directeur de la division du commerce, M. J. Hotz sera déchargé, dans la mesure du possible, des affaires commerciales intérieures par M. Werthmüller, vice-directeur. En outre, M. Ebrard, vice-directeur, est déchargé des fonctions de chef du trafic des compensations afin d'être, avec le professeur P. Keller qui vient d'être appelé à la division du commerce, à la disposition du directeur de cette division pour les négociations commerciales avec l'étranger. M. P. Keller était jusqu'à ces derniers temps professeur d'économie politique à l'école supérieure de commerce de St-Gall.

Le professeur Keller prendra ses nouvelles fonctions à la division du commerce au commencement de l'année et à partir de cette date, il aura comme M. Ebrard, le titre de délégué pour les négociations commerciales au service de la division du commerce. Sur décision du Conseil fédéral, dès le départ de M. Stucki, le directeur Hotz deviendra délégué pour le commerce extérieur et en même temps président de la commission d'experts des tarifs douaniers et de la commission du clearing.

Le Cardinal Pacelli a quitté la Suisse

RORSCHACH, 2 novembre. (Ag.) — Le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat du Vatican, a quitté Rorschach pour rentrer à Rome, après un séjour de 5 semaines, à l'Institut Stella Mare.

†

La famille de feu **Gustave VOUILLOZ**, chef de gare à Châtelard, remercie bien sincèrement tous ceux qui ont pris part à son grand deuil. Un sentiment de profonde gratitude va spécialement à la Cie Martigny-Châtelard et à son personnel, au poste de douane de Châtelard, au Directeur et au personnel de l'Usine de Barberine, à la Caisse Reiffeisen de Finhaut, à la Société de Jeunesse de Finhaut et à tous ceux qui ont tenu à fleurir la tombe de son cher disparu.